

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **13 octobre 2021**, à 18 h, par visioconférence, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
François Michon (Saint-Luc)
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Richard Lachance (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Jean Bernier (Sainte-Rose)

Sont absents à cette séance:

Rachel Goupil (Saint-Camille)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Assistent également par visioconférence, Monsieur Martin Roy, directeur général par intérim et secrétaire-trésorier par intérim, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, directrice des services administratifs et madame Linda Gilbert, adjointe administrative, sont aussi présentes.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2021-10-01

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 15 octobre 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des

discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-049 par laquelle le ministre de la Santé et des Services sociaux autorise la tenue d'assemblée publique à condition que les règles de distanciation physique soient respectées;

CONSIDÉRANT que la salle du Conseil de la MRC ne permet pas de respecter les règles de distanciation physique;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. Que la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la MRC dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-10-02

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE SEPTEMBRE 2021

03.01 - Séance ordinaire du 8 septembre 2021

03.02 - Séance extraordinaire du 15 septembre 2021

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 - Administration

04.01.01 - Liste des comptes à payer

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

04.01.03 - iPad des élus

04.01.04 - Déneigement du siège social

04.02 - Ressources humaines

- 04.02.01** - Équité salariale - suivi
 - 04.02.01.01** - Plan de classification
- 04.02.02** - Embauche madame Érica Couture conseillère en développement économique
- 04.02.03** - Embauche monsieur Benoit Beaudoin, conseiller en développement économique
- 04.03** - Transfert et responsabilité - Départ Martin Roy
 - 04.03.01** - Autorisation de consultation afin d'accéder au site clicSÉCUR
 - 04.03.02** - Autorisation générale à la directrice des services administratifs madame Marie-Josée Fontaine
- 04.04** - DÉMÉNAGEMENT
 - 04.04.01** - Demande de paiement numéro 4 - Construction CAMAX
 - 04.04.02** - Demande de paiement numéro 5 - Construction CAMAX
 - 04.04.03** - Chargé de projet déménagement - Prime rendement
 - 04.04.04** - Demande de changement numéro 14 - Travaux divers
- 04.05** - Changement de lieu pour la tenue de la séance du 24 novembre 2021 du Conseil de la MRC des Etchemins
- 04.06** - DIRECTION GÉNÉRALE
 - 04.06.01** - Informations du directeur général par intérim
 - 04.06.01.01** - Motion de félicitations
- 05** - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 05.01** - Représentant auprès de l'organisme Chaudière-Appalaches Économique
 - 05.02** - Simplification programme de travailleurs étrangers temporaires
- 06** - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES
 - 06.01** - Intervention du préfet
 - 06.02** - Intervention des membres des comités
- 07** - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)
- 08** - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION
 - 08.01** - Nomination des officiers en bâtiments et en environnement
 - 08.02** - Transfert de la gestion des dossiers PAD (Programme d'adaptation de domicile)
 - 08.03** - Émission d'un certificat de conformité: Règlement numéro 04-2021 de la Municipalité de Saint-Zacharie
 - 08.04** - Émission d'un certificat de conformité: Règlement numéro 356-2021 de la Municipalité de Saint-Cyprien
- 09** - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

10.01 - Rapport annuel d'activités du Comité de sécurité publique de la MRC des Etchemins

10.02 - Facturation des frais de COVID par CAUCA

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

11.01 - Budget 2021 du transport collectif de la MRC des Etchemins

11.02 - Résolution concernant les droits fonciers de la zone intensive du Parc régional du Massif du Sud

12 - AFFAIRES NOUVELLES

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

13.01 - Moulin La Lorraine - demande aide financière

14 - DEMANDE D'APPUI

14.01 - MRC du Domaine-du-Roy - Décentralisation du système de santé

14.02 - MRC de la Vallée-de-l'Or - Critères du programme RénoRégion

15 - CORRESPONDANCE

15.01 - Remerciements - Triathlon Bionick Lac-Etchemin

15.02 - Registre des personnes vulnérables - Lettre aux municipalités

15.03 - Suivi MTQ appui à Saint-Joseph-des-Érables pour nouveau pont

15.04 - Demande d'inclusion de la rivière Chaudière - Loi sur les compétences municipales

15.05 - Semaine québécoise des rencontres interculturelles

15.06 - La vaccination contre la grippe

16 - DIVERS

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE SEPTEMBRE 2021

2021-10-03

03.01 - Séance ordinaire du 8 septembre 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2021 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-10-04

03.02 - Séance extraordinaire du 15 septembre 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD LACHANCE,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 septembre 2021 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 - Administration

2021-10-05

04.01.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant cinq cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-quatre dollars et vingt-deux cents (546 984,22 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

2021-10-06

04.01.03 - iPad des élus

CONSIDÉRANT QUE les iPad des élus sont pour la plupart désuets puisqu'il est impossible d'y faire les mises à jour suggérées par Apple;

CONSIDÉRANT QUE des élections sont en cours dans quelques municipalités et que certains élus ne reviendront pas;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

DE faire l'achat de dix-sept (17) nouveaux iPad chez Paulo et Rémy de Sainte-Justine selon l'offre de service du 7 octobre 2021 c'est-à-dire 17 iPad édition 2021, 64 gig silver à 429,99 \$ chacun et 17 étuis noirs à 39,99 \$ chacun pour une somme totale avec taxes de 9 186,11 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-10-07

04.01.04 - Déneigement du siège social

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation auprès de deux entrepreneurs pour le déneigement du stationnement et des accès du siège social de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a répondu à notre invitation;

Soumissionnaires	Saison 2021-2022 (sans taxes)	Saison 2022-2023 (sans taxes)	Saison 2023-2024 (sans taxes)	Total avec taxes (TPS – TVQ)
Excavations Lafontaine et Fils inc.	9 500 \$	9 500 \$	9 500 \$	32 767,88 \$

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la soumission d'Excavation Lafontaine et Fils inc. d'une somme totale de 32 767,88 \$ pour les trois saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

QUE le document d'appel d'offres incluant l'addenda, et la présente résolution constituent le contrat entre Excavations Lafontaine et Fils inc. et la MRC des Etchemins. L'entrepreneur devra fournir à la réception de la présente résolution une copie de l'assurance responsabilité mentionnée au devis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.02 - Ressources humaines

2021-10-08

04.02.01 - Équité salariale - suivi

CONSIDÉRANT la Loi sur l'équité salariale adoptée le 21 novembre 1996 avec mise à jour le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT que ladite Loi oblige les entreprises de 10 employés et plus à réaliser un exercice d'équité salariale puis un suivi par des évaluations de maintien d'équité salariale à chaque 5 ans;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la partie patronale et syndicale le 26 juin 2018 à l'effet de faire l'exercice de maintien de l'équité salariale en comité paritaire;

CONSIDÉRANT les travaux dudit comité qui se sont terminés le vendredi 8 octobre 2021 à la satisfaction des 2 parties;

CONSIDÉRANT que la présente résolution couvre l'obligation légale prescrite par la Loi sur l'équité salariale;

SUR PROPOSITION DE MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX
DÛMENT APPUYÉE,
IL EST RÉSOLU

QU'au terme des affichages prévus par la Loi, procéder aux versements des sommes dues à chacun des employés en vertu de l'exercice d'équité salariale. Le calcul des sommes dues sera fait par la directrice des services administratifs et sera soumis au comité administratif pour recommandation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-10-09

04.02.01.01 - Plan de classification

CONSIDÉRANT la Loi sur l'équité salariale adoptée le 21 novembre 1996 avec mise à jour le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT que ladite Loi oblige les entreprises de 10 employés et plus à réaliser un exercice d'équité salariale puis un suivi par des évaluations de maintien d'équité salariale à chaque 5 ans;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la partie patronale et syndicale le 26 juin 2018 à l'effet de faire l'exercice de maintien de l'équité salariale en comité paritaire;

CONSIDÉRANT les travaux dudit comité qui se sont terminés le vendredi 8 octobre 2021 à la satisfaction des 2 parties;

CONSIDÉRANT que le comité pour l'équité salariale dans le cadre de ses travaux a évalué les différents postes de la MRC et qu'une nouvelle structure salariale a été convenue conformément à la lettre d'entente numéro 5 de la convention collective 2018-2022.

SUR PROPOSITION DE MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET
DÛMENT APPUYÉE,
IL EST RÉSOLU

QUE la nouvelle structure salariale ci-jointe est à la satisfaction des membres du Conseil de la MRC;

QUE ladite structure salariale soit adoptée pour faire partie intégrante de la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-10-10

04.02.02 - Embauche madame Érica Couture conseillère en développement économique

CONSIDÉRANT QUE le 10 février 2021 par la résolution 2021-02-22, le Conseil de la MRC des Etchemins a autorisé la signature de la convention d'aide financière du programme Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce programme est de permettre aux MRC d'avoir accès à des ressources additionnelles pour accompagner les entreprises de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les ressources embauchées dans le cadre de ce programme devront contribuer au réseau Accès entreprise Québec, participer aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires du réseau Accès entreprise Québec et inscrire leurs interventions en complémentarité avec les intervenants de leur région, de façon à mieux accompagner les entreprises locales;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi pour le poste de conseiller en développement économique a été publiée dans des hebdomadaires locaux et dans les médias sociaux;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection recommande la candidature de madame Érica Couture à la suite du processus d'entrevues;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE l'embauche de madame Érica Couture soit confirmée aux conditions prévues à la convention collective en vigueur (classe 2, niveau 4, échelon 7).

QUE madame Couture entrera en fonction le 18 octobre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-10-11

04.02.03 - Embauche monsieur Benoit Beaudoin, conseiller en développement économique

CONSIDÉRANT QUE le 10 février 2021 par la résolution 2021-02-22, le Conseil de la MRC des Etchemins a autorisé la signature de la convention d'aide financière du programme Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce programme est de permettre aux MRC d'avoir accès à des ressources additionnelles pour accompagner les entreprises de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les ressources embauchées dans le cadre de ce programme devront contribuer au réseau Accès entreprise Québec, participer aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires du réseau Accès entreprise Québec et inscrire leurs interventions en complémentarité avec les intervenants de leur région, de façon à mieux accompagner les entreprises locales;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi pour le poste de conseiller en développement économique a été publiée dans des hebdomadaires locaux et dans les médias sociaux;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection recommande la candidature de monsieur Benoit Beaudoin à la suite du processus d'entrevues;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,
ET RÉSOLU

QUE l'embauche de monsieur Benoit Beaudoin soit confirmée aux conditions prévues à la convention collective en vigueur (classe 2, niveau 4, échelon 7).

QUE monsieur Beaudoin entrera en fonction le 18 octobre 2021 à raison de trois jours par semaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.03 - Transfert et responsabilité - Départ Martin Roy

2021-10-12

04.03.01 - Autorisation de consultation afin d'accéder au site clicSÉQR

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Martin Roy, représentant de la MRC des Etchemins pour le compte entreprise (NEQ numéro 8821296413) auprès de Revenu Québec;

CONSIDÉRANT QUE toutes les tâches, autorisations ou autres la MRC des Etchemins doivent être transférés à la personne qui va remplacer monsieur Roy;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE madame Marie-Josée Fontaine, directrice des services administratifs de la MRC des Etchemins (734), soit autorisée à consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;

Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR - Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;

Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

D'accepter que le ministre du Revenu communique à la représentante, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les

renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-10-13

04.03.02 - Autorisation générale à la directrice des services administratifs madame Marie-Josée Fontaine

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Martin Roy, représentant de la MRC des Etchemins auprès de différents organismes (ministères ou autres);

CONSIDÉRANT QUE toutes les tâches, autorisations ou autres de la MRC des Etchemins doivent être transférées à la personne qui va remplacer monsieur Roy;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE madame Marie-Josée Fontaine, directrice des services administratifs de la MRC des Etchemins, soit autorisée à obtenir les accès auprès des différents organismes (ministères ou autres), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec ces organismes, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la MRC des Etchemins pour l'administration, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.04 - DÉMÉNAGEMENT

2021-10-14

04.04.01 - Demande de paiement numéro 4 - Construction CAMAX

CONSIDÉRANT la demande de paiement numéro 4 de Construction Camax du 26 août 2021 d'une somme de 145 387,11 \$;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement émis par l'architecte Isabelle Jacques autorisant le paiement d'un montant de 130 848,40 \$ (après retenue de 10 %) et la réception des quittances partielles des sous-traitants concernés;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins entérine le paiement de 130 848,40 \$ à Construction Camax.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-10-15

04.04.02 - Demande de paiement numéro 5 - Construction CAMAX

CONSIDÉRANT la demande de paiement numéro de Construction Camax du 30 septembre 2021 d'une somme de 230 938,03 \$;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement émis par l'architecte Isabelle Jacques autorisant le paiement d'un montant de 207 844,23 \$ (après retenue de 10 %) et à la réception des quittances partielles des sous-traitants concernés;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise le paiement de 207 844, 23 \$ à Construction Camax à la réception des quittances partielles des sous-traitants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-10-16

04.04.03 - Chargé de projet déménagement - Prime rendement

CONSIDÉRANT QUE les travaux au nouveau siège social sont terminés et que le chargé de projet a rempli son mandat avec l'entière satisfaction du Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Pouliot a fait un travail exceptionnel et que les membres du Conseil désirent lui exprimer leur gratitude;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accorde une prime au rendement de deux mille dollars (2 000 \$) à monsieur Jacques Pouliot pour son excellent travail et ses nombreux conseils tout au long du projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-10-17

04.04.04 - Demande de changement numéro 14 - Travaux divers

CONSIDÉRANT QUE la demande de changement numéro 14 a été déposée séance tenante;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est en accord avec les changements énumérés dans la demande;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être recommandée par l'architecte;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général par intérim, monsieur Martin Roy, à accepter et signer la demande de changement numéro 14 lorsque l'architecte Isabelle Jacques aura recommandé positivement celle-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-10-18 **04.05 - Changement de lieu pour la tenue de la séance du 24 novembre 2021 du Conseil de la MRC des Etchemins**

CONSIDÉRANT la nécessité de tenir une séance publique du Conseil de la MRC des Etchemins afin de procéder aux élections aux différents postes des comités du Conseil et l'élection du préfet;

CONSIDÉRANT l'article 144 du Code municipal du Québec qui prévoit que l'endroit déterminé pour les séances du conseil soit fixé par résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE la séance du conseil de la MRC des Etchemins du 24 novembre 2021 se tiendra à la salle communautaire SBC au Centre Desjardins de Saint-Prosper (2275, 25e Avenue).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.06 - DIRECTION GÉNÉRALE

04.06.01 - Informations du directeur général par intérim

Monsieur Martin Roy propose de faire une motion de félicitations à Marie-Josée et Linda pour le travail effectué lors du déménagement.

2021-10-19 **04.06.01.01 - Motion de félicitations**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à mesdames Marie-Josée Fontaine et Linda Gilbert pour leur travail et planification lors du déménagement au nouveau siège social.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2021-10-20 **05.01 - Représentant auprès de l'organisme Chaudière-Appalaches Économique**

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Richard Côté au poste de directeur du service de développement économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire nommer monsieur Richard Côté représentant de la MRC auprès de l'organisme Chaudière-Appalaches Économique;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins nomment monsieur Richard Côté, directeur du service de développement économique de la MRC des Etchemins à titre de représentant auprès de l'organisme Chaudière-Appalaches Économique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-10-21

05.02 - Simplification programme de travailleurs étrangers temporaires

CONSIDÉRANT QUE les entreprises de la MRC des Etchemins sont aux prises avec un problème de pénurie de main-d'œuvre qui freine leur développement;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET) est complexe et lourd pour nos petites et moyennes entreprises (PME);

CONSIDÉRANT QUE la procédure de renouvellement des permis du PTET pourrait facilement être modifiée, et ce sans frais autant pour les gouvernements que les demandeurs et les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE des mesures simples permettraient d'accélérer le traitement des renouvellements de permis de travail et d'alléger le travail du personnel affecté à ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins demande à la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration Québec, Madame Nadine Girault, au ministre fédéral de l'Immigration, Monsieur Marco Mendicino, à Madame Dominique Vien et Monsieur Richard Lehoux ainsi qu'à Madame Stéphanie Lachance et Monsieur Samuel Poulin que :

- Les permis de travail fermés soient accordés pour une période de 3 ans minimum (temps plein ou saisonnier);
- Le renouvellement des permis devrait être automatique lorsqu'il y a accord de l'employé ainsi que de l'employeur;
- Soient suspendues les études d'impact sur le marché du travail (EIMT) tant que la pénurie de main-d'œuvre persistera et d'éliminer les EIMT pour tout renouvellement de permis;
- Un travailleur étranger ne peut changer d'employeur avant la fin de son premier permis (3 ans) sauf, par manque de travail;
- Le pourcentage de travailleurs étrangers devrait être augmenté à 20%;
- Le Québec devrait intégrer le programme Entrée Express;
- Abaisser l'exigence concernant le niveau de français à atteindre pour les travailleurs de la première génération;
- Intégrer de la flexibilité dans le programme afin de tenir compte des réalités régionales qui varient considérablement d'une région à l'autre;

- Permettre à un travailleur de changer d'usine au sein d'un même groupe;
- Ouvrir davantage le Programme aux emplois non spécialisés qui sont en forte demande et qui ne peuvent être comblés.

QUE la présente résolution soit transmise à toutes les MRC du Québec pour obtenir leur appui dans cette démarche.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

06.01 - Intervention du préfet

Monsieur Couët a participé à plusieurs rencontres dont la Tremca, réunion de chantier, comité des boues, congrès de la FQM de même que participer aux entrevues pour les différents postes à combler.

06.02 - Intervention des membres des comités

- Madame Lucie Gagnon a participé à une rencontre de la Table de concertation des aînés;
- Madame Marielle Lemieux a participé à une rencontre de la Ressourcerie de Bellechasse.

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

Aucun dossier.

08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

08.01 - Nomination des officiers en bâtiments et en environnement

- Résolution: Saint-Magloire, Sainte-Justine, Sainte-Sabine, Sainte-Rose, Saint-Cyprien, St-Camille, Saint-Luc.

2021-10-22

08.02 - Transfert de la gestion des dossiers PAD (Programme d'adaptation de domicile)

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a confié en 2016 la gestion des dossiers du Programme d'adaptation de domicile (PAD) à la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bellechasse a perdu sa ressource responsable de ce programme et n'est plus en mesure de continuer la gestion des dossiers de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'adaptation de domicile (PAD) est maintenu et est un programme important pour la population des Etchemins comme partout ailleurs au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Robert-Cliche possède une personne accréditée qui est responsable de ce programme, Monsieur Gaétan

Larivière;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général par intérim de la MRC des Etchemins, Monsieur Martin Roy, a communiqué avec monsieur Larivière afin de connaître son intérêt et sa disponibilité à prendre la gestion des PAD et que celui-ci a accepté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE le directeur général par intérim de la MRC des Etchemins, Monsieur Martin Roy, soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs au présent dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-10-23

08.03 - Émission d'un certificat de conformité: Règlement numéro 04-2021 de la Municipalité de Saint-Zacharie

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie a adopté, le 7 septembre 2021, le règlement numéro 04-2021.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Zacharie;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la MRC des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins estime que le règlement 04-2021 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise son directeur général par intérim, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-10-24

08.04 - Émission d'un certificat de conformité: Règlement numéro 356-2021 de la Municipalité de Saint-Cyprien

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Cyprien a adopté, le 9 septembre 2021, le règlement numéro 356-2021.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement relatif aux permis et certificats de la Municipalité de Saint-Cyprien;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la MRC des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins estime que le règlement 356-2021 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Cyprien est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise son directeur général par intérim, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

2021-10-25

10.01 - Rapport annuel d'activités du Comité de sécurité publique de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sécurité publique a déposé son rapport annuel 2020-2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins adoptent le rapport annuel d'activités 2020-2021, tel que déposé par le Comité sécurité publique de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-10-26

10.02 - Facturation des frais de COVID par CAUCA

CONSIDÉRANT les conditions particulières vécues depuis la pandémie COVID-19 et la demande d'aide financière de CAUCA aux municipalités de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités désirent aider CAUCA malgré le fait qu'ils sont en désaccord avec la présentation de demande d'aide: lettre-facturation;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil confirme que les municipalités sont unanimes à accepter la demande d'aide financière de CAUCA pour 2021. Que cette aide sera non récurrente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

2021-10-27

11.01 - Budget 2021 du transport collectif de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE Transport Autonomie Beauce-Etchemins a adopté son budget équilibré 2021 pour le Programme d'aide d'urgence au transport collectif de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit approuver le budget équilibré 2021 de Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour le Programme d'aide d'urgence au transport collectif de la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins approuve le budget équilibré 2021 tel que déposé par Transport Autonomie Beauce-Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-10-28

11.02 - Résolution concernant les droits fonciers de la zone intensive du Parc régional du Massif du Sud

CONSIDÉRANT QUE les MRC de Bellechasse et des Etchemins ont formulé une demande auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin d'obtenir la gestion des terres du domaine de l'État situées dans le Parc régional du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a adhéré à une entente de délégation de gestion des terres du domaine de l'État du Parc régional du Massif du Sud, pour sa zone dite intensive, et qu'elle en a accepté les termes et conditions aux termes d'une résolution de son conseil en date du 25 février 2009, portant le numéro 2009-02-17;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bellechasse a adhéré à l'Entente et qu'elle en a accepté les termes et conditions aux termes d'une résolution de son conseil en date du 18 février 2009, portant le numéro C.M. 063-09;

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter la gestion des baux affectant les terres du domaine de l'État situées dans la zone intensive du Parc régional du Massif du Sud, la MRC des Etchemins délègue son pouvoir de gestion des baux affectant les terres du domaine de l'État situées dans la zone intensive du Parc régional du Massif du Sud aux termes de la présente résolution de conseil en date du 13 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a accepté et agit depuis le 19 octobre 2011 en tant que mandataire de la MRC de Bellechasse pour la gestion des baux affectant les terres du domaine de l'État situées dans la zone intensive du Parc régional du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'autoriser la MRC de Bellechasse,

agissant en son nom et comme mandataire de la MRC des Etchemins, d'émettre tous les baux pouvant affecter les terres du domaine de l'État situées dans la zone intensive du Parc régional du Massif du Sud et décrits à l'Annexe III de l'Entente, incluant l'entente de location de terrain du domaine de l'État et autres droits immobiliers pour un poste de transformation de l'énergie, ainsi que tous les baux et toutes les servitudes nécessaires pour le réseau collecteur, les mâts de mesure de vent, les installations éoliennes et de transmission, le bâtiment d'opération et de maintenance et les câbles à fibres optiques, qui seront signés en faveur d'EEN GP Massif du Sud inc., agissant à titre de commandité pour et au nom de EEN CA Massif du Sud s.e.c.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC de Bellechasse accepte la Délégation de la gestion des baux de la part de la MRC des Etchemins aux termes de la résolution de cette dernière portant le numéro 2021-10-28.

QU'en vertu de cette Délégation, la MRC de Bellechasse est seule autorisée à signer, en son nom et comme mandataire de la MRC des Etchemins, tous les baux et droits fonciers pouvant affecter les terres du domaine de l'État situées dans la zone intensive du Parc régional Massif du Sud et décrits à l'Annexe III de l'Entente, incluant notamment les ententes de location de terrain du domaine de l'État et autres qui seront signées en faveur d'EEN GP Massif du Sud inc., agissant à titre de commandité pour et au nom de EEN CA Massif du Sud s.e.c..

ET QUE la directrice générale, madame Anick Beaudoin, ou en son absence ou incapacité d'agir, la technicienne en administration, Caroline Guillemette, agissant seul, soit autorisé à exécuter, signer et remettre, pour et au nom de la MRC des Etchemins et pour et au nom de la MRC de Bellechasse, tous les baux pouvant affecter les terres du domaine de l'État situées dans la zone intensive du Parc régional du Massif du Sud et décrits à l'Annexe III de l'Entente, incluant l'entente de location de terrain du domaine de l'État et autres droits immobiliers pour un poste de transformation de l'énergie, ainsi que tous les baux et toutes les servitudes nécessaires pour le réseau collecteur, les mâts de mesure de vent, les installations éoliennes et de transmission, le bâtiment d'opération et de maintenance et les câbles à fibres optiques, qui seront signés en faveur d'EEN GP Massif du Sud inc., agissant à titre de commandité pour et au nom de EEN CA Massif du Sud s.e.c.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12 - AFFAIRES NOUVELLES

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

2021-10-29

13.01 - Moulin La Lorraine - demande aide financière

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a procédé à l'analyse de la demande et ne désire pas s'engager pour trois années;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise le versement d'une somme de cinq cents dollars (500,00 \$) au Moulin La Lorraine pour soutenir le fonctionnement général de l'organisme sans but lucratif.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14 - DEMANDE D'APPUI

2021-10-30

14.01 - MRC du Domaine-du-Roy - Décentralisation du système de santé

ATTENDU l'adoption, le 7 février 2015 par le gouvernement du Québec, de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

ATTENDU QUE l'objectif de cette loi était de favoriser et de simplifier l'accès aux services pour la population, de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et d'accroître l'efficacité et l'efficacité du réseau de la santé et des services sociaux;

ATTENDU QUE cette loi qui a constitué les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) dans toutes les régions du Québec a entraîné une concentration du pouvoir dans les mains du ministre de la Santé et des services sociaux et une centralisation sans précédent de la prise de décisions au niveau des CISSS et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux;

ATTENDU QUE cette loi (la réforme Barrette) a occasionné de fortes diminutions de services offerts à la population sur l'ensemble du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy, que ce soit du point de vue médical, des services dans les CLSC, de la santé publique, de la santé mentale, du Centre jeunesse, etc.;

ATTENDU QUE la réforme du système de santé a provoqué une diminution importante du sentiment d'appartenance auparavant présent à l'hôpital de Roberval et que cela a aujourd'hui un impact certain sur la rétention des ressources dans un contexte où la pression est forte sur celles-ci;

ATTENDU la récente vague de démissions d'infirmières d'expérience survenue principalement au sein des services de médecine et de chirurgie de l'hôpital de Roberval en raison de l'épuisement des ressources;

ATTENDU QUE plus de six ans après l'entrée en vigueur de la réforme Barrette, force est de constater que celle-ci est un échec;

ATTENDU QUE la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires devrait nécessairement être prise en compte dans la façon de déployer les services de santé et les services sociaux au Québec;

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins est en accord avec la proposition de Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de procéder à la nomination de personnes redevables et imputables dans chaque centre hospitalier;

Par conséquent,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

D'appuyer la MRC Domaine-du-Roy et de demander au gouvernement du Québec et à M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, de procéder à une décentralisation du système de santé et des services sociaux au Québec.

QUE cette décentralisation devra nécessairement impliquer un retour des cadres supérieurs, avec un pouvoir décisionnel, dans chacun des centres hospitaliers présents sur le territoire du Québec et également assurer un maintien des services en continu pour le futur.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à :
M. François Legault, premier ministre du Québec;
M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux;
Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse;
M. Samuel Poulin, député de Beauce-Sud;
M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités;
M. Daniel Côté, président de l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**14.02 - MRC de la Vallée-de-l'Or - Critères du programme
RénoRégion**

Dépôt de correspondance.

15 - CORRESPONDANCE

15.01 - Remerciements - Triathlon Bionick Lac-Etchemin

Dépôt de correspondance.

15.02 - Registre des personnes vulnérables - Lettre aux municipalités

Dépôt de correspondance.

**15.03 - Suivi MTQ appui à Saint-Joseph-des-Érables pour nouveau
pont**

Dépôt de document.

15.04 - Demande d'inclusion de la rivière Chaudière - Loi sur les compétences municipales

Dépôt de correspondance.

15.05 - Semaine québécoise des rencontres interculturelles

Dépôt de correspondance.

15.06 - La vaccination contre la grippe

Dépôt de correspondance.

16 - DIVERS

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-10-31

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19 h 21.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RICHARD COUËT
PRÉFET

MARTIN ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM